



DEL- 2025 - 0021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
PRINCIPAL 2025**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le Jeudi 27 mars
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., Mme
PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A., M BAUDRY
M., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET
C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B. ;

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., M GAULTIER J-L, Mme CLÉRO V., M
CARETTE C., M DUGUE V.,

POUVOIRS : M DUGUE V. a donné pouvoir à Mme BARON

SECRETAIRE : Mme HERBRETEAU M-A,

Après avoir voté le compte de gestion, de M le Receveur, le compte administratif 2024 en
séance du 27 Mars, ce jour, et affecté les résultats, Monsieur le Maire présente le Budget
Primitif 2025, préparé avec la Commission des Finances, à savoir :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES : 1 247 339.46 €
RECETTES : 1 247 339.46 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES 1 262 647.47 €
RECETTES 1 262 647.47 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du détail du fonctionnement et des
investissements proposés :

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2025, tel qu'il est présenté.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 31 MARS 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : - 1 AVR. 2025

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,
Pascal EVIN